

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

RW

80.043

Objet

Logement de l'Aérodrome :  
Assurance Incendie Cie  
Le Phénix - avenant n° 2

DATE DE CONVOCATION

21 avril 1980

DATE D'AFFICHAGE

21 avril 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt cinq avril à 20 heures 00  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS, Maire.

Etaient présents : MM. LIS, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, BOUTET, BUJAR  
COLLE, PAPEAU, DUFOUR, FOUMAILLOUX, TETARD, MONTRON, DUFEIL,  
MAURELLET, NAULIN, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, TAP, CABAL,  
Mme TACQUET, M. POJGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU, FABER par M. le Maire,  
PELLETIER par M. DUFEIL, LACHAUD par M. BOUTET, BOISARD par  
M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD.

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose qu'à la suite de la construction des  
logements de fonction de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, il y a lieu  
de signer un avenant à la police Incendie des bâtiments communaux  
n° 33 620 560, souscrite auprès de la Cie A.G.F. Le Phénix, pour  
garantir ce nouveau risque.

La prime supplémentaire s'élève à 239 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition d'avenant de la Cie A.G.F. Le Phénix,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 80,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à  
signer l'avenant n° 2 à la police d'assurance Incendie de la Ville  
présenté par M. Bernard Gallon, agent général de la Cie A.G.F.  
Le Phénix, 15, allée des Belettes à ROYAN garantissant les  
logements de l'Aérodrome contre l'incendie, la tempête et la  
grêle.

. d'imputer la dépense correspondante au chapitre 932 - article 638 du Budget de l'exercice 1980.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,



**AVENANT**

Cie **A.G.F.**  
Agence ou Courtier : **ROYAN**

Code **1011**P. de  
GestionN<sup>os</sup> des polices remplacéesPolice N<sup>o</sup> : **33 620 560****1011 1917 53**Etablie en double exemplaire le : **10 9 04 80** AVENANT N<sup>o</sup> **6****PROPOSANT****SITUATION DU RISQUE**

Nom et prénoms : **VILLE DE ROYAN représenté e par**  
Adresse : **son MAIRE en exercice**  
Commune : **son MAIRE en exercice**  
Code postal : **17200** Bureau postal **ROYAN**

Rue : **BIENS COMMUNAUX DE LA**  
Commune : **VILLE DE ROYAN**  
Département : **Charente Maritime**  
Canton : **ROYAN**

Date échéance annuelle : **20 07 P****GARANTIES****INCENDIE****T.O.G**

CAPITAUX

(en cent. de Frs.)

**512 890**Indice de souscription : **197.70**

**PERTE INDIRECTES 20%**  
**RENONCIATION A RECOURS**  
**HONORAIRES D'EXPERT**

Garantie temporaire jusqu'au : J M A

**PRIME NETTE ANNUELLE DE BASE :**

A laquelle s'ajoutent les frais de quittancement et les taxes en vigueur à l'échéance.

COMPTANT	Date d'effet			A PERCEVOIR		A DÉDUIRE		Prime nette t taxes * perçue ou remboursée	
	J	M	A	Prime Nette	Taxes	Prime Nette	Taxes	Frais quittancement (taxes comprises)	Soit PRIME TOTALE F.
	20	07	80						
	Première échéance								
	J	M	A	Prime Totale		Prime Totale			
	20	07	80						

\* Rayer la mention inutile

Dont quittance.

Avenant d'augmentation

Adjonction d'un immeuble d'une valeur de 512.890 Frs à la police collective N<sup>o</sup> 33.620.560 de la ville de Royan risque N<sup>o</sup> 12 aux conditions précédentes dont le règlement pour la période du 20.01.80 au 20.07.80 se fera à la prochaine échéance du 20.07.80 .

Situation du risque;

Logements de fonction à l'aérodrome de ROYAN-MEDIS .

DUREE DU CONTRAT : **RA**

LE SOUSCRIPTEUR :

**LE MAIRE,****Pierre LIS**

POUR LA COMPAGNIE :

**Bernard GALLON**  
REPLAÇANT G. RENOUT  
Assureur A. G. F.  
**LE PHÉNIX**  
15, Allée des Belettes  
17200 ROYAN  
Tél. (46) 39.59.02  
C.C.P. Bordeaux 5 189 53 Y  
Fermé le Samedi Après-Midi et le Lundi Matin

